



Charte des valeurs

L'avenir leur sourit est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont les objectifs sont d'assurer les besoins essentiels aux enfants défavorisés du Cambodge (nourriture, logement, suivi médical), d'aider à la scolarisation (bourses d'études, soutien scolaire), d'assurer une aide à la formation professionnelle et à la poursuite d'études supérieures, de soutenir les familles et d'apporter une aide aux orphelinats locaux.

Cette charte s'applique à tout membre, parrain ou bénévole de l'association.

L'avenir leur sourit s'engage à :

- Mettre en œuvre l'objet défini dans ses statuts selon les principes du bénévolat pour ses administrateurs et gestionnaires
- Gérer dans la transparence la plus totale les dons et mettre à disposition des adhérents les comptes annuels et le rapport financier
- Informer régulièrement ses adhérents et donateurs des actions menées
- Favoriser des liens de réciprocité et de respect mutuel entre ses adhérents et les bénéficiaires en tenant compte des différentes cultures en présence

Lutte contre les discriminations

L'avenir leur sourit veille à ne pratiquer aucune discrimination envers les bénéficiaires ou les membres de l'association, en particulier basée sur le genre, le handicap, la situation familiale et l'âge.

Utilisation des dons :

L'avenir leur sourit veille à assurer une affectation des donations conformes aux attentes des membres et donateurs, dans le cadre de ses missions statutaires.

Indépendance :

L'avenir leur sourit agit en toute indépendance politique, philosophique, et religieuse. Elle respecte les valeurs de chacun. Elle se réserve néanmoins le droit de refuser de travailler avec une association ou un bénévole dont les enjeux ou les actions seraient contraires à l'ordre public ou moral.

Confidentialité :

L'avenir leur sourit peut être amenée à traiter des informations confidentielles. Elle s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre strict de sa mission, sauf, et exclusivement en cas de besoin, après accord des personnes concernées. Cette obligation de confidentialité s'impose également à chacun des membres, partenaires et amis de l'Association qui ne peuvent disposer des informations collectées et diffusées par elle sans l'accord formel du bureau.

Développement durable :

L'avenir leur sourit s'inscrit dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement et veille à réduire son empreinte carbone :

- Limitation des impressions par l'envoi de documents électroniques (convocations aux assemblées générales, comptes rendus, reçus fiscaux, ...) et présentation de notre action sur internet.
- Limitation des déplacements : travail à distance avec nos interlocuteurs locaux.
- Achat de fournitures scolaires, vêtements, cadeaux, etc. faits sur place en privilégiant les fournisseurs locaux.